

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 19 JANVIER 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04 Octobre 2022 ;
- Vu la consommation électrique de la Station d'Épuration Intercommunale de Gap ;
- Vu le caractère essentiel de cette infrastructure pour l'assainissement de la ville de Gap ;
- **Considérant** que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite privilégier les énergies dites "Vertes" pour le fonctionnement de ses installations ;
- **Considérant** également le projet de mise en location du toit du futur abattoir multi-espèces de Gap dans le cadre d'un bail emphytéotique entre la commune de Gap, propriétaire, et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, future emphytéote, qui sera soumis à la délibération du Conseil municipal du 2 février 2024 ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR), de la Région SUD au titre du Plan Solaire 2 et du dispositif Smart PV, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Le projet de création d'une installation photovoltaïque sur le toit de l'abattoir multi-espèces de Gap vise à permettre l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque par la station d'épuration de Gap.

Cette installation photovoltaïque aura une capacité de 360 kWc, qui pourront être totalement consommés par la STEP, située à seulement quelques dizaines de mètres.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 625 000 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la région SUD et du Département des Hautes-Alpes, selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
ÉTAT (DETR)	187 500 €	30,00 %
RÉGION SUD	100 000 €	16,00 %
DEPARTEMENT	187 500 €	30,00 %
AUTOFINANCEMENT	150 000 €	24,00 %
TOTAL	625 000 € HT	100,0 %

Article 4 : Modalités

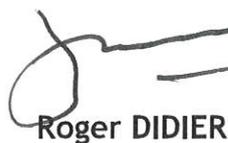
La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat, de la Région SUD, et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 19 janvier 2024

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 26/01/2024
Publié ou notifié le : 26/01/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_01_7**
Objet : **Demande de subvention pour la création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'abattoir multi-espèces de Gap**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
Identifiant unique : 005-200067825-20240123-D2024_01_7-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240123-D2024_01_7-AI-1-1_0.xml	text/xml	957 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3562.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240123-D2024_01_7-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 janvier 2024 à 14h59min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 janvier 2024 à 14h59min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 janvier 2024 à 14h59min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 janvier 2024 à 15h00min06s	Reçu par le MI le 2024-01-26

